

L'évaluation des risques professionnels consiste à identifier toutes les situations de travail susceptibles d'être à l'origine d'accidents ou d'engendrer des maladies professionnelles, et à préciser les mesures de prévention prises ou à prendre pour limiter et/ou supprimer ces situations à risques. Le résultat de cette démarche doit être écrit dans un document intitulé "document unique".

Qui est concerné ?

Tous les employeurs de main-d'œuvre salariée et tous les chefs d'entreprises recevant des travailleurs : apprentis, entraide, stagiaires, aides familiaux, aides bénévoles...

Dans quel but ?

Assurer la sécurité et la protection de la santé des travailleurs.

Depuis quand ?

Les articles R-4121-1 à 4 du code du travail obligent le chef d'exploitation à transcrire dans un "document unique" l'évaluation des risques professionnels, et ce depuis le 7 novembre 2002. Une fois établi, le "document unique" doit être mis à jour lors des changements importants concernant le travail ou les installations, et au moins une fois par an. Ce document est à conserver sur l'exploitation et à tenir à la disposition des services de la MSA et de l'Inspection du Travail.

Existe-t-il un "document unique" type ?

Il n'existe pas de "document unique" type. Le chef d'exploitation a le choix du support qui lui paraît le mieux adapté à ses besoins. Les services de la MSA et de l'Inspection du Travail vous proposent une démarche d'aide à la réalisation de ce "document unique".

Pour vous aider : des exemples, des solutions possibles...

- ⇒ un tableau pour vous aider à rédiger le "document unique"
- ⇒ avec les principaux risques et mesures de prévention possibles sur :
 - la salle de traite
 - les travaux en atelier
 - les déplacements
 - les produits phytosanitaires
 - la récolte des fourrages
 - le stockage des fourrages



Nous vous proposons une démarche d'élaboration du "document unique" en 5 points

Préparation de la démarche : **lister les différents travaux de l'exploitation et classer-les par catégories**

- travaux du sol (labour, déchaumage...)
- épandage (engrais, fumier, ...)
- pulvérisation (produits phytosanitaires)
- travaux de récolte, ...

1. Pour chacun des **travaux** ainsi définis, inscrire dans le tableau les **unités de travail** qui y sont associées et qui présentent des risques.

Ensuite, pour chacune des situations de travail définies :

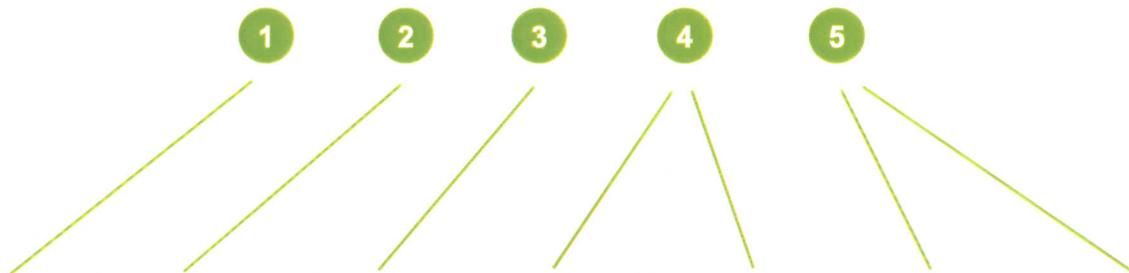
2. Identifier les **risques** en observant le travail réellement effectué et **en échangeant avec les personnes qui le réalisent.**

3. **Evaluer** et **hiérarchiser** les risques en fonction de leur fréquence et de leur gravité, selon qu'ils vous paraissent mineurs, moyens ou majeurs.

Fréquence \ Gravit�	Rare	Parfois	Fr�quent
Accident sans arr�t	Mineur	Moyen	Majeur
Accident avec arr�t	Moyen	Majeur	Majeur
D�c�s	Majeur	Majeur	Majeur

4. V rifier la pertinence des mesures de pr vention existantes et formaliser les mesures de pr vention   r aliser.

5. D finir les situations   risques   traiter en priorit  et les inscrire dans un **calendrier de r alisations**.



Travaux - Situations de travail	Risques	Evaluation	Mesures de pr�vention existantes	Mesures de pr�vention � r�aliser	P�riode de r�alisation	Travaux r�alis�s le